



CONDITIONS GENERALES DE VENTE v4.1

Applicables à compter du 01/01/2024

Définitions préalables

CGV : désigne les présentes Conditions Générales de Vente. Les CGV régissant la relation entre les Parties sont celles en vigueur au jour de la signature du devis par le Client ou celles directement signées par le Client.

Client : désigne la personne physique ou morale ayant choisi de confier au Fournisseur la fourniture d'un bien et/ou d'un service par la signature du Contrat.

Echange standard : la procédure d'échange standard, pendant la période de garantie, permet de réparer ou remplacer une WiiBox hors d'usage par une autre similaire et fonctionnelle, sans frais supplémentaires pour le Client. En dehors de la période de garantie, des frais peuvent s'appliquer.

Partie(s) : désigne le Client, WIIBUS SAS ou les deux lorsque ce terme est au pluriel.

WiFi : technologie de réseau sans fil qui permet à des périphériques (ordinateur, tablettes, smartphone, etc.) d'échanger des informations notamment sur Internet.

WiiBox : routeurs utilisés essentiellement pour créer un réseau WiFi.

WIIBUS SAS : désigne la SAS WIIBUS au capital de 36.000,00€ située au 39 rue des Malles, 26140 Saint Vallier - France et immatriculée au RCS de Romans sous le numéro 799 295 472.

Préambule

WIIBUS SAS est un **Fournisseur d'Accès Internet et spécialiste du WiFi embarqué dans le transport et en particulier dans l'industrie de l'autobus et de l'autocar.**

Les Parties reconnaissent avoir bénéficié d'un temps de négociation et de réflexion et s'engagent sur les bases suivantes.

Article 1 : Objet et champ d'application

Les présentes CGV ont pour objet de définir les conditions et modalités d'exécution des prestations fournies par WIIBUS SAS.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces CGV sont systématiquement communiquées à tout Client qui en fait la demande. Toute prestation accomplie par WIIBUS SAS

implique l'acceptation des présentes CGV. En conséquence, la relation entre les Parties est régie, sauf stipulations particulières contraires, par les présentes CGV (à l'exclusion de toute autre) ainsi que le devis.

Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de WIIBUS SAS au Client, prévaloir sur les présentes CGV. Toute condition contraire opposée par le Client sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à WIIBUS SAS, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Toutes les clauses des présentes CGV sont indépendantes les unes des autres. De ce fait, la nullité d'une des clauses n'entraîne pas la nullité totale ou partielle des présentes CGV.

Article 2 : Prix et devis

Les prix des prestations et des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la signature du devis préalablement établi par WIIBUS SAS et accepté par le Client. Ils sont exprimés en euros (€) et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport applicables au jour de la signature du devis.

WIIBUS SAS s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, il s'engage à facturer les prestations aux prix indiqués lors de la signature du devis.

Les conditions de détermination du coût des prestations dont le prix ne peut être connu a priori ni indiqué avec exactitude, ainsi que la méthode de calcul du prix permettant de vérifier ce dernier, seront communiquées au Client ou feront l'objet d'un devis détaillé, à la demande du Client conformément aux dispositions de l'article L. 441-1, III du code de commerce.

Sauf mentions contraires, les devis établis par WIIBUS SAS sont valables deux (2) mois à compter de leur émission.

Les conditions de l'offre concernent exclusivement les prestations spécifiées sur le devis. Toute prestation supplémentaire et non prévue sur ce dernier fera l'objet d'une majoration équivalente à sa valeur.

Le versement d'un acompte ne donne pas au Client une quelconque forme de propriété sur tout ou partie des éléments de la prestation qui reste la propriété exclusive de WIIBUS SAS jusqu'au paiement intégral.

Si un acompte est versé :

En cas d'annulation de la commande par le Client moins de dix (10) jours avant la date prévue pour la fourniture des

prestations commandées, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, l'acompte versé à la commande sera de plein droit acquis par WIIBUS SAS et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

Si aucun acompte n'est versé :

En cas d'annulation de la commande par le Client moins de dix (10) jours avant la date prévue pour la fourniture des prestations commandées, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, une somme correspondant à 30% du prix total HT des prestations sera acquise par WIIBUS SAS et facturée au Client, à titre de dommages et intérêts, en réparation du préjudice ainsi subi.

A titre d'information et en vertu de l'article L.221-3 du Code de la consommation, les dispositions relatives au droit de rétractation applicables aux relations entre consommateurs et professionnels sont étendues aux contrats conclus hors établissement entre deux professionnels, pour autant que l'objet de ces contrats n'entre pas dans le champ de l'activité principale du Client et que le nombre de salariés employés par celui-ci soit inférieur ou égal à cinq (5). Dans ce contexte, WIIBUS SAS reconnaît et accepte la possibilité de rétractation dans la mesure où les critères énoncés par l'article sus-mentionnés sont remplis.

Article 3 : Conditions de règlement

Un acompte correspondant à 30% du prix total des prestations commandées est exigé lors de la passation de la commande.

Le prix est payé en totalité et en un seul versement dans un délai de 30 jours à compter de la date d'émission de la facture par prélèvement SEPA ou par virement bancaire. Ce délai sera mentionné sur la facture qui sera remise au Client par WIIBUS SAS.

WIIBUS SAS ne sera pas tenu de procéder à la fourniture des prestations commandées par le Client si celui-ci ne lui en paye pas le prix dans les conditions et selon les modalités indiquées aux présentes CGV.

Aucun escompte ne sera pratiqué par WIIBUS SAS pour paiement avant la date figurant sur la facture ou dans un délai inférieur à celui mentionné aux présentes CGV.

• Modalités spécifiques de facturation du forfait Data

En cas d'installation de la WiiBox par le Client, la facturation débute dès le premier (1) jour du mois après livraison du matériel (carte(s) SIM et WiiBox).

En cas d'installation par des techniciens employés ou mandatés par WIIBUS SAS, la facturation débute dès le premier (1) jour du mois après installation du matériel.

Les forfaits proposés par WIIBUS sont conçus pour être utilisés exclusivement dans l'Europe Réglementaire, conformément aux accords en vigueur. L'Europe Réglementaire comprend les pays membres de l'Union européenne ainsi que d'autres pays spécifiquement désignés dans les accords de roaming.

Toute utilisation des forfaits en dehors de l'Europe Réglementaire sera soumise à des frais de surfacturation. Les tarifs applicables à cette surfacturation seront communiqués au Client et peuvent varier en fonction de la destination et des accords de roaming en vigueur au moment de l'utilisation. Ainsi, le Client est expressément informé que l'utilisation du forfait en dehors de l'Europe Réglementaire peut entraîner des coûts supplémentaires significatifs.

Article 4 : Retard, défaut de paiement et clause résolutoire

En cas de retard ou défaut de paiement partiel ou total, conformément à l'article L 441-10 du Code de commerce, une pénalité de retard égale à trois (3) fois le taux d'intérêt légal sera appliquée. Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due et court à compter de la date d'échéance de la facture sans formalité aucune ni mise en demeure préalable.

Conformément à l'article D 441-5 du Code de commerce, tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement. Les pénalités sont exigibles sans qu'un rappel ni mise en demeure ne soit nécessaire et ne sont pas soumises à TVA.

WIIBUS SAS se réserve le droit, en cas de non-respect des modalités de paiement ci-dessus, de suspendre la réalisation de la prestation ou sa livraison. WIIBUS SAS se réserve également la possibilité d'annuler la prestation et/ou de suspendre l'exécution de ses obligations en cas de refus d'autorisation de paiement de la part des organismes officiellement accrédités ou en cas de défaut de paiement.

WIIBUS SAS se réserve le droit de refuser d'effectuer une prestation émanant d'un Client qui n'aurait pas réglé totalement ou partiellement une prestation précédente ou avec lequel un litige serait en cours.

L'application de cette clause ne fait pas obstacle à la demande en justice de l'octroi de dommages et intérêts par WIIBUS SAS.

Toute contestation ou réclamation relative à la facturation doit être adressée par lettre recommandée dans les dix (10) jours à compter de l'émission de la dite facture, à défaut de quoi WIIBUS SAS n'accepte plus aucune réclamation.

Article 5 : Publicité et promotion

WIIBUS SAS pourra, sur son site internet, ses réseaux sociaux ou lors de conférences ou autres interventions, se prévaloir des services fournis au Client ainsi que sur ses documents commerciaux et/ou plaquettes. A cet égard, le Client autorise expressément WIIBUS SAS à citer le Client ainsi que d'utiliser son logo le cas échéant pour les finalités précitées seulement.

En outre, sauf interdiction expresse du Client, lorsque le Client émet des publications ou commentaires publics ou privés concernant WIIBUS SAS, auxquels peuvent être rattachés sont identifiant et sa photo de profil sur les réseaux

sociaux, le Client autorise WIIBUS SAS à exploiter ces contenus pour la promotion et la publicité de ses activités commerciales. Les contenus sont susceptibles d'être protégés par des droits d'image et/ou droit d'auteur et dans ce cas, le Client concède à WIIBUS SAS, la possibilité de les adapter (sur la forme) et de les reproduire sur tous supports.

Le Client reconnaît être entièrement rempli de ses droits et ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés ci-dessus. Ces droits sont concédés tout au long de la relation contractuelle entre les Parties.

Article 6 : Données à caractère personnel

Pour WIIBUS SAS, la protection des données à caractère personnel est une priorité. Ainsi, WIIBUS SAS s'engage à ce que les données personnelles recueillies dans le cadre des relations contractuelles soient conservées et traitées conformément aux dispositions légales applicables, et notamment au Règlement Général sur la Protection des données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018 et la Loi informatique et libertés du 6 janvier 1978.

Il s'agit ici exclusivement des données personnelles relatives à la relation entre les Parties, cela peut être, par exemple : nom, prénom, adresse email et numéro de téléphone de la personne désignée comme point de contact par le Client, des informations relatives au représentant du Client, etc.

Les destinataires des données sont les membres du personnel de WIIBUS SAS chargés des services administratifs et comptables ainsi que les personnes liées contractuellement à WIIBUS SAS assurant le contrôle de sa comptabilité ainsi que les organismes publics pour répondre aux obligations légales ou judiciaires. En tout état de cause, les informations communiquées par le Client ont pour objet de permettre à WIIBUS SAS d'assurer la bonne exécution des prestations.

Les données sont recueillies sur les bases légales suivantes :

- les obligations légales ; afin d'établir les factures et de remplir les obligations comptables.
- le contrat ; l'acceptation des présentes CGV ainsi que du ou des devis permet à WIIBUS SAS, en tant que responsable du traitement, de traiter les données à caractère personnel du Client afin que WIIBUS SAS fournisse la prestation demandée.

Conformément à la législation, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès et de rectification, de limitation, d'effacement, de ne pas faire l'objet d'un traitement automatisé et d'un droit à la portabilité des données selon les cas, en s'adressant directement à WIIBUS SAS à l'adresse email suivante : contact@wiibus.com

Sauf si une ou plusieurs obligations légales ou un litige en cours contraignent WIIBUS SAS à conserver les données plus longtemps, à l'expiration de dix années suivant la fin du contrat entre les Parties pour une quelconque raison, WIIBUS SAS s'engage à ce que les données recueillies dans le cadre du présent Contrat soient détruites, ou anonymisées.

Dans le cadre de la prestation, si WIIBUS SAS est amené à traiter des données à caractère personnel pour le compte du Client, les Parties se rapprocheront afin de définir leurs

obligations au sein d'un document intitulé "Annexe RGPD". Il est cependant rappelé que dans ce cadre, le Client sera toujours réputé être responsable du traitement et WIIBUS SAS aura, lui, la qualité de sous-traitant.

Article 7 : Confidentialité

Pour l'application de la présente clause de confidentialité, le terme d'« information confidentielle » aura la signification suivante : une information confidentielle désigne toutes les informations, quels qu'en soient le support et la forme, que l'une des Parties aura communiquées à l'autre Partie dans le cadre de leurs relations commerciales, et qui sont présumées être confidentielles en raison de leur nature ou de la mention expresse qui en est faite par l'une des Parties.

Chacune des Parties s'engage à ne pas divulguer, reproduire, partager ou utiliser les informations confidentielles, directement ou indirectement, sans l'autorisation préalable et écrite de l'autre Partie.

Les Parties s'engagent également à prendre toutes les mesures raisonnables pour protéger la confidentialité des informations confidentielles, y compris en utilisant des mesures de sécurité appropriées pour empêcher tout accès non autorisé à ces informations.

Cette clause de confidentialité s'applique à toutes les informations confidentielles, quelle que soit leur forme (écrite, orale, électronique, etc.), et est valable pour la durée de la relation contractuelle et pendant une période de cinq (5) ans à compter de la fin de cette relation.

Article 8 : Force majeure

La responsabilité de WIIBUS SAS ne pourra pas être mise en oeuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1218 du Code civil.

Article 9 : Obligations et responsabilité

L'obligation respective de chaque Partie, de réaliser la prestation pour WIIBUS SAS et de payer la prestation pour le Client, naît à compter du moment où le Client a dûment signé et retourné le ou les document(s) contractuel(s) émis par WIIBUS SAS ou à partir de l'encaissement d'un acompte initial par WIIBUS SAS, selon les cas énumérés par l'article intitulé "Conditions de règlement" des présentes.

Le Client n'est pas autorisé à utiliser ou à intervenir sur la ou les WiiBox et la ou les carte(s) SIM des WiiBox pour d'autres utilisations que celles prévues initialement ni ajouter de carte SIM supplémentaire ou encore échanger la ou les carte(s) SIM installée(s) dans la WiiBox pendant la période du contrat sauf accord ou demande expresse de WIIBUS SAS.

La ou les cartes SIM initialement installées dans la WiiBox fournie au Client restent la propriété de WIIBUS SAS et devront être restituées lors de la résiliation du contrat en bon

état de fonctionnement et dans le même état que celui dans lequel elles ont été reçues, sous réserve de l'usure normale résultant d'une utilisation conforme. La restitution des cartes SIM est à la charge du Client.

Dans le cadre d'une location d'une ou de plusieurs WiiBox, celles-ci restent la propriété de WIIBUS SAS, par conséquent le Client s'engage à restituer à ses frais la ou les WiiBox au terme du contrat en bon état de fonctionnement et dans le même état que celui dans lequel elles ont été reçues, sous réserve de l'usure normale résultant d'une utilisation conforme.

En cas de non-restitution ou de restitution d'un équipement endommagé, défectueux ou modifié de quelque manière que ce soit, le Client accepte de prendre en charge les coûts de réparation ou de remplacement, à la discrétion de WIIBUS SAS. Les coûts engagés seront facturés au Client conformément aux tarifs en vigueur.

Le Client est tenu de restituer les équipements à WIIBUS SAS dans un délai de 30 (trente) jours suivant la résiliation du contrat. Passé ce délai, des frais de retard pourront être facturés au Client.

Le Client s'engage à n'effectuer aucune modification sur les WiiBox ainsi que sur les plateformes internet appelées WiiControl et WiiMap mises à disposition par WIIBUS SAS au Client sauf autorisation écrite préalable émanant de WIIBUS SAS.

Article 10 : Modalités de livraison

La livraison est effectuée :

- Soit par la remise directe des marchandises au Client ;
- Soit au lieu indiqué par le Client sur le bon de commande.

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti. Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des marchandises ne pourra pas donner lieu au profit du Client à l'allocation de dommages et intérêts ou encore à l'annulation de sa commande. Le risque du transport est supporté en totalité par le Client.

En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, le Client devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de livraison à la réception desdites marchandises. Ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit dans les cinq (5) jours suivant la livraison par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse de WIIBUS SAS.

Article 11 : Durée du contrat

Sauf conditions particulières conclues entre les Parties, le contrat est conclu entre les Parties pour une durée de vingt-quatre (24) mois à la date de la première mise en service du WiFi. A défaut mise en service du WiFi, le Client sera engagé un (1) mois après la date de livraison (délai raisonnable ne dépassant par cinq (5) jours ouvrés à compter de la date d'expédition).

Le contrat est renouvelable par tacite reconduction par période de douze (12) mois, sauf dénonciation de l'une des Parties, par lettre recommandée avec accusé de réception six (6) mois avant l'échéance d'une période.

En dehors de la période de garantie, toute mise en oeuvre de la procédure d'échange engagera à nouveau le Client sur une période de douze (12) mois.

• Effet de la résiliation du contrat

L'accès à la plateforme WiiControl sera interrompue à la date de résiliation du contrat. Le Client devra restituer les équipements conformément à l'article "Obligation et responsabilité".

Article 12 : Maintenance

WIIBUS SAS s'engage à assurer le bon fonctionnement de la plateforme internet WiiControl et du système de géolocalisation WiiMap pendant la durée du contrat. Dans le cadre d'une opération de maintenance, WIIBUS SAS s'engage à tout mettre en oeuvre afin que l'indisponibilité de ces plateformes n'excède pas quatre (4) heures ouvrées consécutives.

Les mises à jour des produits numériques et matériels fournies par WIIBUS SAS sont garanties et automatiques pendant la durée du contrat afin d'améliorer la performance, la sécurité ou d'introduire de nouvelles fonctionnalités. Le Client reconnaît et accepte que, pendant ces périodes de mise à jour ou de maintenance, le service puisse être temporairement interrompu. WIIBUS SAS s'engage à minimiser autant que possible toute interruption de service liée aux mises à jour et maintenances et à les planifier de manière à limiter les désagréments pour le Client. Cependant, WIIBUS SAS ne peut garantir que le service sera exempt d'interruptions pendant ces périodes.

Le Client reconnaît que WIIBUS SAS ne saurait être tenue responsable des interruptions de service liées à des mises à jour ou maintenances, ni des conséquences directes ou indirectes en découlant et renonce à toute réclamation ou demande de compensation en résultant.

En raison de la nature imprévisible et complexe du trafic sur le réseau Internet et d'éventuelles pannes matérielles ou logicielles imprévisibles comme des nécessités de maintenance de la part des opérateurs, WIIBUS SAS décline toute responsabilité en cas d'indisponibilité du service.

Article 13 : Garantie

Toutes les WiiBox vendues par WIIBUS SAS bénéficient d'une garantie de vingt-quatre (24) mois à compter de la date de livraison (délai raisonnable ne dépassant par cinq (5) jours ouvrés à compter de la date d'expédition).

Toutes les WiiBox louées par WIIBUS SAS bénéficient d'une garantie pendant toute la durée du contrat à compter de la date de livraison (délai raisonnable ne dépassant par cinq (5) jours ouvrés à compter de la date d'expédition).

En cas de panne matériel d'une WiiBox, le Client signalera le dysfonctionnement par email (contact@wiibus.fr) ou sur l'application WiiApp. Les Parties s'engagent à effectuer un diagnostic (FTW) dans un délai raisonnable n'excédant pas 48 heures en jours ouvrés.

Dans le cadre d'une opération de maintenance sur une WiiBox, le Client n'aura pas à intervenir sur l'appareil à moins qu'une directive écrite émanant de WIIBUS SAS lui ait été communiquée permettant la résolution du dysfonctionnement.

Le Client reconnaît et accepte que toute intervention non autorisée expressément et par écrit par WIIBUS SAS, y compris le démontage ou la modification du matériel fourni, entraîne l'exclusion de toute garantie applicable. Toute intervention du Client sur une WiiBox sans accord ou demande expresse de WIIBUS SAS, entraînera la perte de la garantie.

WIIBUS SAS décline toute responsabilité en cas de dommages résultant d'une intervention non autorisée du Client, y compris, mais sans s'y limiter, les dommages causés au matériel, les perturbations du service, les pertes de données, ou tout autre préjudice direct ou indirect.

Article 14 : Réserve de propriété

WIIBUS SAS conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoire. À ce titre, si le Client fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, WIIBUS SAS se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues restées impayées.

Article 15 : Non-sollicitation de personnel

Le Client s'interdit, sauf accord préalable et écrit de WIIBUS SAS, pendant toute la durée de la prestation et pendant une durée de douze (12) mois à compter de la fin de la prestation ou de la cessation du contrat, quelle qu'en soit la cause, de tenter de débaucher et/ou d'employer de manière directe ou indirecte les salariés et ou sous-traitants de WIIBUS SAS intervenant ou étant intervenu sur tout ou partie du périmètre de la prestation. En cas de violation de cette clause, le Client s'engage à verser à WIIBUS SAS une indemnité égale à six (6) mois de rémunération brute du ou des salariés concernés.

Article 16 : Propriété intellectuelle

Tout élément fourni par le Client est protégé par le droit de la propriété intellectuelle et reste sa seule propriété. Le Client déclare disposer de tous les droits et/ou autorisations nécessaires, et garantit WIIBUS SAS contre toute réclamation éventuelle d'un tiers qui prétendrait avoir un droit de propriété intellectuelle sur l'un quelconque des éléments fournis par lui notamment de tous textes, images, logos, photos, films audio ou vidéo, fichiers, logiciels, bases de données, etc.

Le site www.wiibus.com est l'entière propriété de WIIBUS SAS et est protégé par les lois françaises et internationales

relatives à la propriété intellectuelle. Sans que cela ne soit limitatif, le droit de propriété intellectuelle porte sur tous les éléments qui compose le site.

Article 17 : Droit applicable et attribution de juridiction

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes CGV est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Romans.

Article 18 - Acceptation du Client

Les présentes CGV sont expressément agréées et acceptés par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables à WIIBUS SAS, même s'il en a eu connaissance.

Nom du signataire et signature

Fais le à